

CIRCUIT DES DOSSIERS DES PROJETS INTERDISCIPLINAIRES

Etape 1

- Mise en ligne des projets interdisciplinaires sur le site de la DENC
- Envoi des projets interdisciplinaires aux IEP pour relais aux écoles.

Etape 2

- Dossier(s) sont complété(s) et signé(s) par le directeur et le ou les enseignants.

Etape 3

- Le dossier d'inscription, le dossier pédagogique, la fiche budgétaire et les pièces à fournir du projet interdisciplinaire doivent être retournés signés et complets à l'IEP en double exemplaire.
- **Une copie de ce dossier doit être envoyée à la direction provinciale de l'enseignement concernée par le directeur de l'école.**

Etape 4

- Vérification des dossiers par les CP de circonscription en charge des projets éducatifs .

Etape 5

- Transmission des **dossiers complets signés et validés** par les inspecteurs de circonscription au service pédagogique de la DENC.

Etape 6

- VALIDATION DES DOSSIERS DES PROJETS INTERDISCIPLINAIRES SUBVENTIONNES, PAR LA COMMISSION DE LA DENC, DES DIRECTIONS PROVINCIALES DE L'ENSEIGNEMENT ET DES DIVERS PARTENAIRES.



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE PAR LA COMMISSION.